

Réunion du 4 juillet 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président  
Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur David HECKEL

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Jean MATHIA

**N° CP/2011/451 - Aménagement de l'espace rural - 2331**  
**Décision d'ordonner l'opération d'aménagement foncier de**  
**STEINBOURG**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le titre II du livre 1er du code rural et de la pêche maritime

Vu l'arrêté du président du Conseil Général du 7 février 2008 constituant la commission communale d'aménagement foncier de STEINBOURG

Vu l'étude d'aménagement prévue à l'article L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime et réalisée conformément aux dispositions de l'article R. 121-20 du code rural et de la pêche maritime

Vu les propositions de la commission communale d'aménagement foncier de STEINBOURG dans ses séances des 7 juin 2010 et 18 avril 2011

Vu la délibération de la commission permanente n° CP/2010/574 du 6 septembre 2010 décidant de soumettre à enquête publique le projet d'opération d'aménagement foncier de STEINBOURG et les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes

Vu la délibération du Conseil Municipal de STEINBOURG en date du 27 mai 2011 portant avis sur le choix du mode d'aménagement, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes, en application des articles L. 111-2 et L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime ainsi que L. 211-1 du code de l'environnement,

- décide d'ordonner l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de STEINBOURG, correspondant à une superficie à aménager d'environ 36 ha et liée à la construction de la Ligne à grande vitesse (LGV) Est Européenne

- demande au Préfet du Bas-Rhin, en application de l'article L. 121-14 du code rural et de la pêche maritime, de fixer la liste des prescriptions que devra respecter la commission dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux, en vue de satisfaire aux principes posés notamment par l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer l'arrêté ordonnant l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de STEINBOURG.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110704-58174-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 07/07/11